

## 24<sup>ème</sup> COURSE de COTE Nationale DE LA BROQUE - PEA

Version 25 avril 2025

### REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE d'ALSACE (A.S.A. ALSACE) (Organisateur Administratif et Technique) organise les 4/5/6 juillet 2025 avec le concours du **SALM AUTOSPORT** et la **Ville de LA BROQUE**, sous le patronage du **Comité de pilotage**, une épreuve automobile PEA à participation étrangère autorisée, dénommée :

#### 24<sup>ème</sup> Course de Côte Nationale PEA de LA BROQUE.

Cette épreuve compte pour : **Le Championnat de France de la Montagne 2<sup>ème</sup> Division.**  
**La Coupe de France de la Montagne Coefficient 1,5**  
**Le Championnat des Courses de Côtes de la Ligue Grand Est.**  
**Le Trophée des Nations**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le N° en date du / /2025  
 Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° en date du / /2025

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS

|                                                    |                                                       |        |      |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------|------|
| <b>Pt du Collège des Commissaires Sportifs :</b>   | M. Norbert BIAGIONI                                   | 25075  | 0721 |
| <b>Commissaires Sportifs :</b>                     | M. Gilbert HORALA                                     | 12674  | 0321 |
|                                                    | M. Norbert HARTZ (L)                                  | C018   | ACL  |
| <b>Secrétaire du Collège</b>                       | M <sup>me</sup> Danièle HARTL                         | 27116  | 0322 |
| <b>Observateur :</b>                               | M.. Joël MARAINE                                      | 2717   | 0804 |
| <b>Directeur de Course :</b>                       | M. Jean-Jacques SICHLER                               | 17673  | 0323 |
| <b>Directeurs de Course Adjoints :</b>             | Mme Véronique DUPAYS                                  | 30612  | 0323 |
|                                                    | M. Francis ROMBOURG                                   | 34694  | 0323 |
| <b>Directeur de Course chargé de la Sécurité :</b> | M. Michel LEONATE                                     | 12844  | 0323 |
| <b>Responsable en Prégrille / Carrefour :</b>      | M. Paul Alexandre SEGA                                | 141694 | 0306 |
|                                                    | Mme Irène MATTER                                      | 158948 | 0323 |
| <b>DC Parc concurrents :</b>                       | M. Pascal FAIVRE                                      | 18024  | 0323 |
| <b>DC Parc concurrents VHC :</b>                   | M. Frédéric DUMAS                                     | 188349 | 0308 |
| <b>DC Parc Mairie</b>                              | M. Jean Claude RIEGER                                 | 176042 | 0323 |
| <b>DC Parc attente fontaine</b>                    | M. Franck MADER                                       | 187546 | 0323 |
| <b>DC Parc Haut :</b>                              | M. Serge BLONDEL                                      | 192216 | 0323 |
| <b>Commissaire Technique Responsable :</b>         | M. Jean Claude DESNOUX                                | 11176  | 1609 |
| <b>Commissaires Techniques Adjoints :</b>          | M. Marc CHARBONNEAU                                   | 47435  | 0204 |
|                                                    | M. Marc BACHOFFNER                                    | 232714 | 0323 |
|                                                    | M. Emile TENA                                         | 124058 | 0305 |
|                                                    | M. Daniel HAEFFELIN                                   | 12679  | 0322 |
|                                                    | M. Mickael PIAI                                       | 50135  | 0322 |
| <b>Chronométrateur et classement :</b>             | M. Jean-Paul DURAND                                   | 11716  | 0503 |
| <b>Chronométrateurs</b>                            | M. Alain SICHLER                                      | 259784 | 0323 |
|                                                    | M <sup>lle</sup> Corine BEFFY                         | 27682  | 0503 |
| <b>Responsable des CRAC :</b>                      | M. Marc ANTOINE                                       | 315699 | 0308 |
| <b>Chargés des Relations Avec les Concurrents</b>  | M. Jean Michel HENRY                                  | 15551  | 0308 |
|                                                    | M. Bernard DELLENBACH                                 | 10854  | 0323 |
|                                                    | M. Maurice NOIRANT                                    | 230011 | 0315 |
| <b>Responsable Grille de départ :</b>              | M. Fabrice DUPAYS                                     | 190131 | 0323 |
| <b>Adjoint Responsable Grille Départ :</b>         | M. Vianney SICHLER                                    | 149520 | 0323 |
| <b>Responsable prégrille :</b>                     | M. Gérard CLAUDE                                      | 170101 | 0323 |
| <b>Adjoint Responsable prégrille :</b>             | M. Robert TOUTAIN                                     | 170545 | 0323 |
| <b>Juges de faits :</b>                            | Tous les officiels de l'épreuve sauf les membres CCS. |        |      |

|                                                    |                                      |        |      |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------|--------|------|
| <b>Responsable Organisation Club de Pilotage :</b> | M. Olivier MANGEL                    | 45683  | 0323 |
| <b>Responsable Sécurité :</b>                      | M. Franck MADER                      | 187546 | 0323 |
| <b>Chargés de la mise en place des secours :</b>   | M. Franck MADER/ Hervé LAGRAVE (ESC) |        |      |
| <b>Médecin responsable :</b>                       | Dr Michel WIEDENKELLER               | 146262 | 0323 |
| <b>Ambulances :</b>                                | Ambulances MADER                     |        |      |
| <b>Secrétaire du Meeting :</b>                     | M <sup>me</sup> Véronique DUPAYS     | 30612  | 0323 |
| <b>Responsable Presse :</b>                        | M. Thierry HAASER                    | 192562 | 0399 |
| <b>Responsable Commissaires :</b>                  | M. Frédéric DUMAS                    | 188349 | 0308 |
| <b>Mise en place et Publicités Parcours :</b>      | M. Olivier MANGEL                    | 45683  | 0323 |
| <b>Responsable Matériel :</b>                      | M. Gérard CLAUDE                     | 170101 | 0323 |
| <b>Responsable Remise des Prix :</b>               | M <sup>me</sup> Françoise BACHOFFNER | 232413 | 0323 |
| <b>Responsable Vérifications Administratives :</b> | M <sup>me</sup> Véronique DUPAYS     | 30612  | 0323 |
| <b>Speaker:</b>                                    | M. Didier OHMER                      | 1905   | 0323 |

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : **Jeudi 26 juin 2025 à 24h00.**  
Publication liste des engagés : **Lundi 30 juin 2025 à 22h00.**  
Vérifications administratives : **Vendredi 4 juillet 2025 - 12h45 à 19h45**  
Vérifications techniques : **Vendredi 4 juillet 2025 - 13h00 à 20h00**  
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : **vendredi 4 juillet 2025 à 21h00**  
Briefing des Commissaires : **Samedi 5 juillet 2025 à 07h00 salle polyvalente La broque**  
Essais chronométrés : (1 montée) **Samedi 5 juillet 2025 à partir de 08h40 à l'issue des essais chronométrés VHC et Trophée des Nations**  
Essais chronométrés : (1 montée) **Dimanche 6 juillet 2025 à l'issue des essais libres VHC et Trophée des Nations**  
Briefing des pilotes : Un briefing **écrit** sera remis aux vérifications administratives contre-émargement  
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : **Samedi 5 juillet 2025 30 mn après la fin des essais chronométrés.**

### COURSE

**1<sup>ère</sup> montée :** **Samedi 5 juillet 2025 à l'issue de la 2<sup>ème</sup> montée ESSAIS VHC et du Trophée des Nations**  
**2<sup>ème</sup> montée :** **Samedi 5 juillet 2025 à l'issue de la 1<sup>ère</sup> montée de la VHC et Trophée des Nations**  
**1<sup>ère</sup> montée** **Dimanche 6 juillet 2025 à l'issue de la 2<sup>ème</sup> montée des VHC et Trophée des Nations**  
**2<sup>ème</sup> montée :** **Dimanche 6 juillet 2025 à l'issue de la 3<sup>ème</sup> montée des VHC et Trophée des Nations**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage résultats provisoires : Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.  
Remise des prix : **Dimanche 6 juillet 2025, 30 mn après l'affichage des résultats officiels définitifs.**

Remise des prix situé au Parc Concurrents.  
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :  
Réunion 1 : **Vendredi 4 juillet 2025 à 19h00 – Structure ligne départ.**  
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### 1.3P. VERIFICATIONS

**Des convocations individuelles seront publiées sur le site de l'ASA ALSACE.**

Les vérifications administratives auront lieu :  
Salle polyvalente LA BROQUE : **Vendredi 4 juillet 2025 - 12h45 à 19h45**

Les vérifications techniques auront lieu :  
Parking en face salle polyvalente de LA BROQUE : **Vendredi 4 juillet 2025 - 13h00 à 20h00**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées : **Garage SEAT 67570 ROTHAU.**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique pour les concurrents français, ainsi que l'autorisation de participation de par leur ASN pour les Concurrents étrangers.

**L'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt et/ou location de cette dernière.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa première réunion, et signée par le Directeur de Course.

Le pesage libre et/ou obligatoire des voitures se situera : parking en face de la salle polyvalente LA BROQUE.

### 1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2025.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA ALSACE 10 RUE DE WALDKIRCH 67600 SELESTAT

Jusqu'au **26 JUIN 2025 à Minuit.** (cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à 480 € \*, réduits à 240 € \* pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Une réduction de 20 % sera faite pour tous les membres de l'ASA ALSACE soit 192 € **sous réserve d'apposer l'autocollant ASA ALSACE sur la voiture.**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### 3.2P. CIRCULATION

Lors de leurs déplacements entre le Parc Concurrents et la zone de départ, les concurrents seront sous escorte. Ils devront évoluer à **vitesse réduite (30 Km/h) et devront respecter le code de la route, ainsi que la signalisation en place.** Cette mesure concerne également **les mécaniciens et accompagnateurs qui se déplaceraient en motocyclette, en minimoto, ou par tout autre moyen de locomotion (port du casque obligatoire).**

Lors de ces mêmes déplacements qui se feront sur route ouverte, **il est interdit aux concurrents de zigzaguer, d'accélérer puis de freiner brutalement afin de chauffer les pneus et freins**, ainsi que d'effectuer toute manœuvre pouvant présenter un danger.

Il est interdit aux concurrents de quitter le parc d'Arrivée (Parc Haut), même à pied, pour se rendre vers le chronométrage de la ligne d'arrivée. Afin d'éviter ce déplacement, un tableau d'affichage numérique des temps sera installé en début de Parc Haut, ce tableau servira également pour l'affichage des résultats officiels en fin de course.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre total des voitures admises est fixé à 190 : VHC et TROPHEE DES NATIONS compris.

**Les groupes sont précisés dans l'Art.4 du Règlement standard du Ch.de France de la Montagne 2<sup>ème</sup> Division Pour les classes, voir tableau Règlement Standard des Courses de Côte Art 4**

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2025.

### 4.2.7P ECHAPPEMENT

Les voitures fermées, et groupe CM et GTTS auront un niveau sonore maximal de : **105 dB A maxi.**

Les voitures de course dites ouvertes, niveau sonore maximal de : **110 dB A maxi.**

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2025.

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

**Selon récapitulatif 2025 des équipements de sécurité Montagne (site ffsa.org)**



## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2025

Publicité obligatoire (non rachetable)

Publicité optionnelle éventuelle, communiquée ultérieurement par l'organisateur, fera l'objet d'un additif

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de LA BROQUE a le parcours suivant :

**Départ** : sur le **CD 126**, 50 mètres après la sortie de LA BROQUE

**Arrivée** : sur le **CD 126**, 800 m avant FRECONRUPT

**Pente moyenne** : 8.7 %

**Longueur du parcours** : 2446 mètres.

**Modalités de retour au départ** : Après leur montée, les concurrents se regrouperont dans le **Parc ARRIVEE**, situé sur le CD 126, et regagneront le départ sur ordre du Directeur de Course et escortés par un de ses adjoints, en redescendant par l'itinéraire de la Course.

**Parc départ** : sur le **CD 126** dans le village de LA BROQUE, depuis **500 m avant le départ**

**Parc arrivée** : sur le **CD 126**, **200 m après l'arrivée, jusqu'à l'entrée de FRECONRUPT**

Les **COURSES** se dérouleront en **2 montées OBLIGATOIRES** : **Le classement s'effectuera sur la meilleure montée.**

**RAPPEL : une course se déroulera le samedi et une autre course se déroulera le dimanche indépendamment l'une de l'autre.**

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des Deux montées il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du Règlement Standard des Courses de Côte 2025.

**NB : Entre le Parc Concurrents et le départ ainsi que pour le retour au Parc Concurrents, les participants circuleront en convoi sous escorte et à allure réduite.**

### 6.2p. ROUTE DE COURSE

Sur le CD 126 depuis la sortie de LA BROQUE jusqu'à FRECONRUPT.

### 6.3p. FILE DE DEPART

prégrille : sur le CD 126 dans LA BROQUE.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent, ou le conducteur qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra se voir refuser le départ de la manche.

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte 2025.

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Le Parc Concurrents sera situé sur le parking du collège 67130 LA BROQUE, et sera **accessible à partir de 14h00, le vendredi 4 juillet 2025**. Avant de s'y installer, les concurrents devront **obligatoirement s'annoncer au DC Délégué Responsable du Parc Pascal FAIVRE.**

Les remorques devront être garées sur ordre du Responsable du Parc

La préparation de la **prégrille** se fera dans la rue du Général De Gaulle.

Dans le Parc Concurrents, il est formellement demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 x 5 mètres minimum)
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents

**La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € et/ou 400€.**

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le Parc Fermé Final pour tous les concurrents classés : obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion :

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### 6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les vérifications, les essais et la course : Au parc Concurrents sur le parking situé à l’arrivée.
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée aux parcs fermés .
- 

#### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu : Ligne de Départ (PC) 5 & 6 juillet 2025 de 7h30 à 19h00 heures.

Téléphone permanence n° 06.72.96.08.42 .....

Centre de secours le plus proche :

Lieu : SCHIRMECK - Téléphone n° 18.....

### ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

#### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis contre émargement aux vérifications administratives. **Pas de conférence orale aux pilotes sauf si nécessaire voir Art. 1.2p.**

#### 7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2025.

Après l’arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et/ou du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l’obligation de porter leurs ceintures et/ou harnais de sécurité.

De même, le port du casque est obligatoire pour les pilotes des voitures ouvertes et recommandé aux pilotes de voitures fermées.

**De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet aller et retour.**

Toute infraction à ces dispositions entraînera des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs.

La procédure de départ sera commandée par le système des feux tricolores.

#### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L’échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

L’utilisation de couvertures chauffantes ou tout autre système analogue est interdite en dehors des parcs concurrents

### ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2025.

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les deux épreuves se disputeront en deux manches **OBLIGATOIRES** et le classement sera établi sur la meilleure montée de chaque course.

Un classement général voitures ouvertes de Série A.

Un classement général voitures fermées de Série B.

Un classement général par Groupe, par Classe voitures Série A et B confondues.

Un classement général pour le trophée des Nations

Un classement général féminin

Un classement général jeune de moins de 25 ans Série A et Série B.

### ARTICLE 10P. PRIX

#### 10.2p PRIX

**POUR LA REMISE DES PRIX SEULE SERA PRIS EN COMPTE LA MEILLEURE MONTEE DU SAMEDI OU LA MEILLEURE MONTEE DU DIMANCHE**

**Classement scratch pour les séries A et séries B**

**1<sup>er</sup> : 1 engagement offert pour la BROQUE 2026**

**2<sup>ème</sup> : 1/2 engagement offert pour la BROQUE 2026**

**3<sup>ème</sup> 1/4 engagement offert pour la BROQUE 2026**

### **10.3p COUPES :**

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers scratch série A et série B

Une coupe sera attribuée au concurrent selon barème ci-dessous :

- 1<sup>er</sup> de classe si moins de 3 partants
- 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> de classe de 4 à 7 partants
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de classe si 8 partants ou plus.

Une coupe sera remise au 1<sup>er</sup> jeune de moins de 25 ans pour la série A et pour la série B

Une coupe sera remise à la 1<sup>ere</sup> féminine pour la série A et pour la série B

Il sera prévu une récompense pour 3 Commissaires désignés par un DC Adjoint.

### **10.5p REMISE DES PRIX ET COUPES :**

La remise des coupes aura lieu au Parc Concurrent 30 minutes après l'affichage des résultats officiels définitifs

### **10.6p PALMARES :**

Palmarès sera disponible sur le site [www.asa-alsace.fr](http://www.asa-alsace.fr).

# 16<sup>ème</sup> COURSE de COTE NATIONALE PEA VHC DE LA BROQUE

Version 21 Avril 2025

## REGLEMENT PARTICULIER

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes*

**L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALSACE (A.S.A. ALSACE)** (Organisateur Administratif et Technique) organise les 04/05/06 juillet 2025 avec le concours du **SALM AUTOSPORT** et la **Ville de LA BROQUE** sous le patronage du **Comité de pilotage**, une épreuve automobile **PEA** à participation étrangère autorisée dénommée :  
**16<sup>ème</sup> Course de Côte Nationale PEA VHC de LA BROQUE**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le N° en date du \_\_\_ / \_\_\_ /25  
Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° en date du \_\_\_ / \_\_\_ /25

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS

|                                                     |                                  |        |      |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------|--------|------|
| <b>Pt du Collège des Commissaires Sportifs :</b>    | M. Norbert BIAGIONI              | 25075  | 0721 |
| <b>Commissaires Sportifs :</b>                      | M. Gilbert HORALA                | 16674  | 0321 |
|                                                     | M. Norbert HARTZ (L)             | C018   | ACL  |
| <b>Secrétaire du Collège</b>                        | M <sup>me</sup> Danièle HARTL    | 27116  | 0322 |
| <b>Directeur de Course :</b>                        | M <sup>me</sup> Véronique DUPAYS | 30612  | 0323 |
| <b>Commissaire Technique Responsable :</b>          | M. Serge BULLIER                 | 19678  | 0409 |
| <b>Commissaires Techniques Adjoints :</b>           | M. Marc BACHOFFNER               | 232714 | 0323 |
|                                                     | M. Emile TENA                    | 124058 | 0305 |
| <b>Chargés des Relations Avec les Concurrents :</b> | M. Marc ANTOINE                  | 315699 | 0308 |

#### 1.2P. HORAIRES

|                                 |                                                    |
|---------------------------------|----------------------------------------------------|
| Clôture des engagements :       | <b>Jeudi 26 juin 2025 à 24h00.</b>                 |
| Publication liste des engagés : | <b>Lundi 30 juin 2025 à 22h00.</b>                 |
| Vérifications administratives : | <b>Vendredi 4 juillet 2025 – 12 h 45 à 19 h 45</b> |
| Vérifications techniques :      | <b>Vendredi 4 juillet 2025 – 13 h 00 à 20 h 00</b> |

|                                                                             |                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : | <b>4 juillet 2025 à 21 h 00</b>                                                |
| Briefing des Commissaires :                                                 | <b>Samedi 5 juillet 2025 à 07 h 00 Salle polyvalente la Broque</b>             |
| Essai chronométré :                                                         | <b>Samedi 5 juillet 2025 à partir de 08 h40 suite aux essais séries B et A</b> |
| Essai libre :                                                               | <b>Dimanche 6 juillet à 08h30</b>                                              |
| Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course  | <b>5 juillet 2025 après la fin des essais Chronométrés</b>                     |

**ESSAIS CHRONOMETRES :** Samedi 5 juillet 2025 à partir de 08h40

Samedi 5 juillet 2025 à la fin des essais série B et série A

#### COURSE

**1<sup>ère</sup> montée : Samedi 5 juillet 2025 à la fin de la 1<sup>ère</sup> montée  
série B et série A**

**2<sup>ème</sup> montée : Dimanche 6 juillet 2025 après essais chronométrés série  
B et A**

**3<sup>ème</sup> montée : Dimanche 6 juillet 2025 à la fin de la 1<sup>ère</sup> montée  
série B et série A**



Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

REMISE DES PRIX : **Dimanche 6 juillet 2025, 30 mn après l'affichage des résultats officiels définitifs au Parc fermé VHC**

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : **Vendredi 04 juillet 2025 à 19 h 00 – Structure ligne départ**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

## ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 190 pour l'ensemble des Concurrents tous Championnats confondus.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'une fiche FIA ou d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côtes VHC (voir conditions d'admission des voitures) et détenteur du Passeport Technique français.

**Seules sont admises dans un classement séparé, les voitures CLASSIC DE COMPÉTITION**

## ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

La tenue des pilotes devra être conforme à l'Annexe L du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en Course de Côte suivant l'annexe K.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

## ARTICLE 4P. PUBLICITES

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Publicité obligatoire (non rachetable)

Publicité optionnelle éventuelle, communiquée ultérieurement par l'organisateur, fera l'objet d'un additif.

## ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

## ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes 2025.

## ARTICLE 7P. PARCOURS

Voir règlement de l'épreuve nationale. Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du Sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

## ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de l'épreuve nationale ou le règlement standard des Courses de Côtes 2025, sauf les frais de participation qui sont fixés à 360 € réduits à 180 € avec la publicité de l'organisateur. Une remise de 20 % sera faite pour les membres de l'ASA ALSACE. Soit 144 euros

Date de clôture des engagements : **le 26 juin 2025 à minuit** (date du cachet de la poste faisant foi). Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> et 10<sup>ème</sup> page du PTH.

## ARTICLE 9P. CONTROLES ADMINISTRATIFS

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le Passeport Technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du permis de conduire

L'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt et/ou location de cette dernière.

## ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale ou le règlement standard des Courses de Côte 2025.

## ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 11.1P. – DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes 2025.

### 11.2P. – DISPOSITIONS PARTICULIERES

#### 11.2.1P – Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale moderne s'agissant d'une épreuve de doublure.

#### 11.2.2P – Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout pour être classés.

#### 11.2.3P – Carburants – Pneumatiques – Equipements

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

#### 11.2.4P – Numéros de Course

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale ou règlement standard des Courses de Côtes 2025.

#### 11.2.5P – Echauffement des pneumatiques

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes 2025

#### 11.2.6P – Conférence aux pilotes (briefing)

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

#### 11.2.7P – Pénalités

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes 2025.

#### 11.2.8P – Classements

##### Pour les essais chronométrés

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

##### Pour la Course

L'épreuve se disputera en **trois** manches **OBLIGATOIRES et le classement s'effectuera sur la meilleure montée**

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des quatre montées il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

**A l'issue de la dernière montée de course les véhicules seront considérés en parc fermé pendant 30 minutes et devront être sur les bâches et non chargés sur les remorques ou dans les camions.**

Il ne sera pas établi de classement scratch, les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 classement séparé pour chacun des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9, N-**A-B (J1) et CDE (JR)**
- **Seuls les « CLASSIC DE COMPETITION ont un classement séparé**
- 

## ARTICLE 12P. PRIX

Tous les participants classés seront récompensés.

## ARTICLE 13P. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu au Parc Concurrents VHC 30 minutes après l'affichage des résultats officiels définitifs